BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

COFEB
CENTRE OUEST AFRICAIN DE FORMATION ET D'ETUDES BANCAIRES

HOUSE OF TRAINING

ATTF LUXEMBOURG

PARCOURS CERTIFIANT COFEB / HOUSE OF TRAINING ATTF LUXEMBOURG

Formation et coaching pour la transposition de Bâle II-III dans l'UEMOA

Edition 2023

BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

COFEB
CENTRE OUEST AFRICAIN DE FORMATION ET D'ETUDES BANCAIRES

HOUSE OF TRAINING

ATTF LUXEMBOURG

PARCOURS CERTIFIANT COFEB / HOUSE OF TRAINING ATTF LUXEMBOURG

Formation et coaching pour la transposition de Bâle II-III dans l'UEMOA

Edition 2023

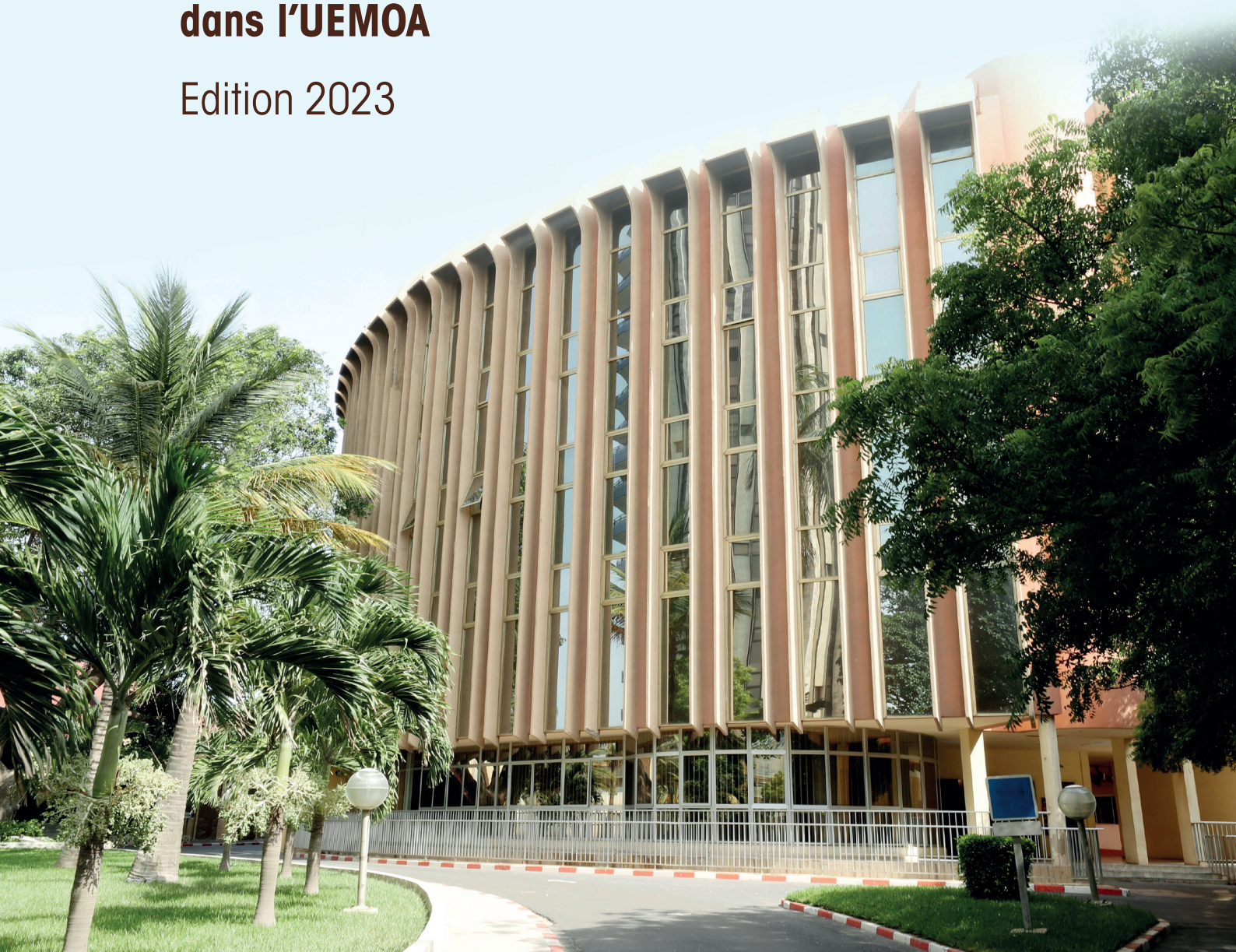

1. Contexte et objectif

Le centre de formation de la BCEAO, le COFEB et l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) du Luxembourg collaborent depuis 2013 pour offrir aux secteurs bancaire et financier de l'UEMOA des formations en gestion des risques. En 2018, avec l'entrée en vigueur de la réglementation prudentielle Bâle II-III, le bien-fondé de ces formations a été réaffirmé. C'est dans ce contexte qu'un Parcours certifiant de formation et de coaching pour faciliter l'appropriation de la réforme bâloise par les assujettis et sa transposition dans l'UMOA a été lancé. Ce Parcours est à sa 6e édition en 2023 et s'articule autour de deux (2) axes :

- le premier axe est consacré aux cadres en charge des fonctions opérationnelles et d'encadrement des risques. Il combine une session dédiée à la gestion des risques bancaires et une session relative à l'implémentation du dispositif prudentiel. A la suite de ces sessions, les participants poursuivent la formation sous la supervision du formateur qui les accompagne dans leurs travaux de recherche sur un thème de leur choix. Les résultats des travaux font l'objet d'une restitution dans le cadre d'une soutenance ;
- le deuxième axe concerne les structures de gouvernance, notamment les Directeurs Généraux (DG) et les Présidents de Conseil d'Administration (PCA). Au terme des sessions du premier axe, les DG et PCA sont invités à assister aux soutenances et à prendre part à une conférence sur une thématique d'intérêt pour le secteur bancaire.

2. Contenu

2.1. Premier axe « Fonctions opérationnelles et d'encadrement des risques »

Le premier axe comprend quatre (4) étapes :

MODULE 1 :

Gestion des risques bancaires

L'objectif du module est de comprendre les fondamentaux de la gestion des risques dans le secteur bancaire. Le module est construit sur les approches « day-to-day » en matière de risque et analyse les implications de la Circulaire 04-20171. Il fait également le lien avec les piliers 1, 2 et 3 du dispositif prudentiel ainsi qu'avec les Circulaires relatives à la gouvernance et au contrôle interne.

MODULE 2 :

Implémentation de la réglementation Bâle II-III

Ce module vise à analyser la gestion des risques à la lumière des règles bâloises transposées dans l'UEMOA. Il permet d'accompagner les banques dans la mise en oeuvre de la réglementation.

MODULE 3 :

Travaux de groupe et coaching

Le module 3 vise à faire progresser les apprenants sur les difficultés rencontrées et les préparer à la restitution de leurs travaux devant le jury de soutenance. Le coaching consistera à les accompagner et à les aider à développer leurs potentiels. Cette étape exige de la rigueur de la part des participants confrontés aux impacts concrets de la gestion des risques et de la réglementation sur le fonctionnement de leurs établissements.

MODULE 4 :

Présentation des travaux de groupes devant les structures de gouvernance et debriefing

2.2. Deuxième axe « Structures de gouvernance (DG, PCA) »

Le deuxième axe comprend deux (2) activités :

- une participation des DG et PCA à une conférence sur un thème d'importance. L'objectif est d'offrir une plateforme d'échanges sur une question réglementaire, d'actualité, ou d'examiner les défis du secteur bancaire ;
- une participation des DG et PCA au jury des soutenances dans le cadre de la restitution des travaux de groupes des participants de l'axe 1 du Parcours.

3. Population cible

Ce parcours s'adresse aux cadres travaillant dans le domaine de la gestion des risques et des engagements ou sur toute autre thématique en relation avec Bâle II-III dans les établissements de crédit de l'Union.

4. Conditions de participation

Les frais d'inscription sont pris en charge par la BCEAO et ATTF Luxembourg. Toutefois, pour les sessions prévues en présentiel, les frais de voyage et de séjour sont à la charge des participants. Chaque établissement de crédit peut présenter un seul candidat à la formation.

Annexe : Contenu detaillé des deux premiers modules de l'axe 1

MODULE 1 : GESTION DES RISQUES BANCAIRES

Introduction au risque et à la gestion des risques

- Etymologie
- Le risque en finance et le risque vu par les banques / régulateurs
- Gestion des risques : CB 04-2017
- Taxinomie des risques
- De Bâle I à Bâle III et transposition en UMOA

Risque de crédit

- Définition
- Mesurer le risque de crédit
- Protection avec dérivés de crédit
- Fonds propres pour couvrir le risque de crédit

Risques de marché

- Marchés financiers et taxinomie des risques de marché
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque actions
- Risque matières premières
- Fonds propres pour couvrir les risques de marché

Risque opérationnel

- Définition
- Principe de gestion
- Fonds propres pour couvrir le risque opérationnel

Risque de liquidité

- Définition, liquidité de financement et de marché
- Liquidité des banques en UMOA
- Principe de gestion
- Ratios prudentiels RLCT et RLLT
- Fonds propres pour couvrir le risque de liquidité

MODULE 2 : REGLEMENTATION BÂLE II-III

De Bâle I à Bâle III

- Fondements de la régulation internationale de Bâle I à Bâle III
- Transposition en UMOA

Pilier 1 du Dispositif prudentiel

- Risques
  - Risque de crédit
  - Risque opérationnel
  - Risques de marché
  - Agrégation des risques
- Fonds propres réglementaires
  - Dispositif prudentiel 2000
  - Dispositif prudentiel 2018
- Normes d'adéquation
  - Dispositif prudentiel 2000
  - Dispositif prudentiel 2018
    - » Fonds propres minimum
    - » Coussin de conservation
    - » Coussin contracyclique
    - » Coussin systémique
    - » Ratio de levier

Pilier 2 du Dispositif prudentiel

- Profil de risque
- Evaluation des risques
  - Tous les risques
  - Angles morts du Pilier [1]
  - Simulation de crise
  - Diversification
- PIEAFP
  - Fonds propres adéquats
  - Cible interne de fonds propres
  - Stratégie pour maintenir des fonds propres adéquats
- Liquidité adéquate
- Rôle du Conseil d'Administration
- Dialogue structuré avec la Commission Bancaire

Pilier 3 du Dispositif prudentiel

(1) Circulaire n° 04-2017/CB/C relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA.

Quelques témoignages de participants

J'ai eu l'honneur et le privilège de prendre part, en 2020, au parcours certifiant de formation et de coaching organisé conjointement par le COFEB et l'ATTF, dans le cadre de la transposition de Bâle II et Bâle III dans l'UMOA. Je venais de rejoindre la Région UMOA quelques mois plus tôt, après une longue expatriation d'une quinzaine d'années. Cette formation détaillée et complète sur, d'une part, les bonnes pratiques et les exigences en matière de gestion de risques et, d'autre part, la transposition des normes Bâle II et III dans l'Union, était donc pour moi (risk manager nouvellement installée) une belle opportunité arrivée à point nommé.

J'ai particulièrement apprécié le niveau de connaissances théoriques comme pratiques de l'animateur, son adaptation constante aux besoins des participants et son engagement rassurant (y compris lors du coaching), la qualité des supports de formation et les nombreux exemples concrets et extraits d'article pertinents de presse financière, le dynamisme des participants et la qualité de l'organisation malgré le contexte virtuel, les nombreux échanges d'expérience avec les confrères et l'ambiance à la fois studieuse et détendue par moment et cerise sur le gâteau : la Direction de la Stabilité Financière (DSF) de la BCEAO nous a fait l'honneur de venir répondre à nos préoccupations liées à la mise en oeuvre du dispositif prudentiel et des circulaires 1 à 5 de la commission bancaire entrées en vigueur deux ans plus tôt. La richesse de cette formation, tant au niveau de la variété des thématiques abordées que dans la diversité des profils présents, a été un véritable atout. Elle m'a notamment permis : d'enrichir le dispositif de gestion des risques de mon établissement, en particulier par l'intégration de nouveaux indicateurs pertinents dans le dispositif d'appétence au risque, de mieux appréhender les dispositions du Dispositif prudentiel de l'Union et de nouer des contacts avec des collègues professionnels de la place UMOA avec qui j'échange régulièrement sur nos préoccupations et questions communes.

Au total, un parcours de très haute qualité que je recommande vivement, en particulier aux managers exerçant des fonctions de contrôle ou de support en environnement bancaire.

★★★★★

Mme Magatte MBAYE,

Directeur de la Gestion des Risques, Banque de Dakar Sénégal (Participant à l'édition 2020)

En avril 2021 a débuté pour moi la session du programme Bale II-III du COFEB qui s'est achevée en septembre. Ce fut pour moi un honneur d'y avoir participé. Ce parcours a été un richemoment de partage de connaissances sur la réglementation, de savoir-faire et surtout d'approfondissement sur le dispositif prudentiel en vigueur dans l'UMOA. Pour cela, je tiens à adresser mes sincères remerciements à la BCEAO et au COFEB.

Cette session a été enrichissante dans la mesure où elle m'a permis de faire un point sur l'existant, les mesures à prendre pour faire face aux enjeux post COVID-19 et d'anticiper sur les probables défis à relever dans le futur, notamment le management intégré des risques d'entreprises et les questions de stratégie.

Je recommande fortement ce parcours à toutes les personnes voulant exceller dans la banque et les établissements financiers et faire carrière au niveau des engagements et de la gestion des risques. Je dirai même pour paraphraser « Cette formation est la tour de contrôle pour devenir Directeur de la Gestion des Risques et/ou Directeur des Engagements ».

★★★★★

M. Khalid YACOUBOU-BOUKARI,

Directeur des Engagements, Bank of Africa Togo (Participant à l'édition 2021)

Si je pouvais m'exclamer j'aurais dit waouh ! Cette formation a été édifiante, franchement en m'inscrivant, je ne m'attendais pas à ce qu'elle soit aussi pratique. En plus d'être pratique, il y a eu un véritablle partage d'expériences au niveau des différents acteurs de la zone UEMOA. Les échanges avec l'encadreur, le coach Philippe Gérard qu'on remercie pour sa disponibilité et son Smart, ont été très constructifs. Son partage d'expériences nous a été vraiment bénéfique. On avait déjà eu à travailler à distance, les jours qu'on a passé ici ont permis de lire et critiquer nos différentes présentations, ce qui nous a été salutaire. Je ne regrette pas d'avoir participé à cette formation même si ça a été un peu difficile d'allier nos exigences professionnelles, avec la rédaction des différents travaux de notre thème, mais je ne regrette pas et c'est une formation que je recommande vivement.

★★★★★

Mme Mintou DIALLO,

Directrice de la Gestion des Risques, BSIC Côte d'Ivoire (Participant à l'édition 2022)

Cette formation vient à point nommé parce que depuis le 02 juillet 2018, il y a une nouvelle réglementation bancaire et les institutions de Bâle II-Bâle III ont demandé à ce que les banques se conforment. Cependant les formations que les banquiers avaient reçues n'étaient pas adaptées à la nouvelle réglementation. Donc chaque banque s'est organisée comme elle le pouvait, celles qui appartiennent à des groupes ont eu l'assistance du groupe. La réglementation bancaire a été une découverte pour toutes les banques en même temps et cette formation est venue en quelque sorte comme une lettre de cadrage pour appuyer et accompagner le secteur bancaire. Elle a permis de mieux appréhender les nouvelles dispositions, de mieux les comprendre, d'obtenir les outils et les méthodes, afin que les banques puissent mettre en place progressivement ces dispositions qui sont demandées et exigées. Donc cette formation est une formation aujourd'hui qui a permis de renforcer la capacité des acteurs bancaires pour une meilleure compréhension de ce qui est demandé par le régulateur afin d'être en conformité avec la réglementation.

★★★★★

M. Mamadou Lamine SYLLA,

Directeur des Risque de la Bank Of Africa du Niger (Participant à l'édition 2022)

Le dispositif Bâle II-Bâle III est récent, ainsi, la transposition qui doit être faite au niveau des différentes Institutions n'est pas du tout aisée. En ce sens, cette formation a été très utile pour moi et je suis sûre pour chacun d'entre nous. Bien qu'ancienne dans le métier ça m'a ramené, je ne le cache pas, à un niveau débutant. Bien que je connaisse le contenu du dispositif, la formation a été très utile pour moi parce qu'elle m'a permis de pouvoir aller en détail dans plusieurs articles de ce dispositif prudentiel. En terme d'acquis, le fait d'avoir choisi de travailler sur le processus interne de l'évaluation de l'équation des fonds propres m'a aidé à maitriser davantage cette partie du dispositif prudentiel. Cela a été un acquis indubitable.

★★★★★

Mme Aïssatou DIALLO épouse ZITI,

Directeur des Risques, Orabank Bénin (Participant à l'édition 2022)

Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires
Direction des Enseignements et des Programmes de Formation

Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 3108 – Dakar - Sénégal
Tel. (221) 33 839 05 00 - Fax. (221) 33 823 93 35
courrier.zdepfor@bceao.int
https://cofeb.bceao.int